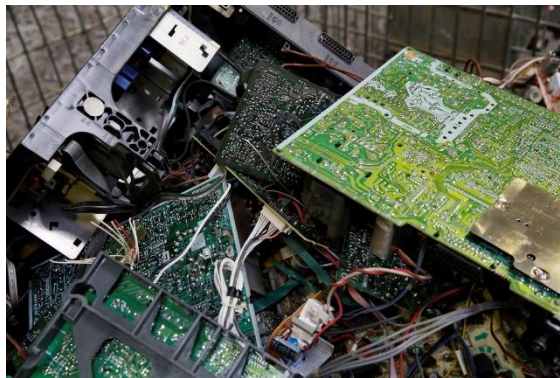


***Mise en place d'une filière de réemploi
des équipements numériques
Des enjeux pour le territoire***



Réunion Codec
25 février 2022

Sommaire

- I. Une accélération des besoins numériques
- II. Le paysage du réemploi du numérique
- III. Les 1^{ères} expérimentations de cession
- IV. Le rôle de l'Eurométropole, pourquoi et comment s'engager ?
- V. Aujourd'hui et demain, les actions engagées
- VI. Calendrier
- VII. Les facteurs de réussite

I. Une accélération des besoins numériques

- **Le numérique en forte progression**

- Tous les domaines du quotidien sont concernés : démarches administratives, achats en ligne, santé, enseignement, insertion professionnelle ...
- Des besoins dès le + jeune âge et tout le long de la vie

- **Une croissance exponentielle des appareils en circulation**

- Des achats d'équipements neufs représentant 23 Kg par an et par personne
- Chaque jour dans le monde, 10 000 ordinateurs deviennent obsolètes
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEE) croissent 2 à 3 fois plus vite que n'importe quelle autre catégorie
- La quantité réemployée ou réutilisée représente moins de 5 %

- **Une fragilité numérique**

- Une frange de la population n'a toujours pas accès à ces équipements
- En raison de leur niveau de revenus ou de leur capacité à appréhender ces technologies
- Des besoins sous évalués : l'unité de référence, le Smartphone...

II. Le paysage du réemploi du numérique

Les déchets ménagers ou pas ?

Les équipements légers sont considérés comme des déchets ménagers .

Des acteurs multiples à associer :

- Deux éco-organismes : Ecosystem , Ecologic ...
- Un label Ordi 3.0
- Des réparateurs relevant de la Chambre des Métiers
- Des acteurs historiques de l'Economie sociale et solidaire
 - Parmi lesquels Envie actif nationalement sur la valorisation et le réemploi
 - Humanis expert local du reconditionnement
 - Emmaüs avec les ateliers du bocage, Emmaüs connect
 - Mais aussi DESCLICKS opérant sur le logiciel libre
 - Une scic COMMOWN ...
 - Et diverses associations assurant l'accompagnement des publics

III. Les 1^{ères} expérimentations de cession

Une montée en puissance par étapes : Intégrant les contraintes de sécurité, les capacités de traitement du territoire...

- **Le départ dès 2012 avec une convention de cession de 3 ans**
 - + de 1000 équipements donnés dont 90 % ont été réparés et près de 40 % vendus, des gains environnementaux...
- **Une délibération en 2015** de l'EMS inscrivant le réemploi du numérique au titre d'un service d'intérêt économique général (SIEG)
- **Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)**
 - Se traduisant par une convention 2017 -2021 avec 2 opérateurs Envie et Humanis
 - Un soutien au déploiement d'une filière nationale de collecte et de rénovation solidaire Ordi3.0
 - Des objectifs en faveur de la limitation des déchets, la lutte contre la fracture numérique intégrant des besoins des écoles et associations de parents d'élèves
 - Des résultats qualitatifs de réparation, de reconditionnement et d'emploi
 - + 11 000 appareils revalorisés par la ville et l'EMS
 - Et des gains environnementaux : énergie, eau, épuisement des ressources...
- **Vers un changement d'échelle, massification de la collecte** : AMO juridique

IV. Le rôle de l'Eurométropole, pourquoi et comment s'engager ?

Une action inscrite dans :

Le plan du numérique responsable, de la Direction du numérique et des systèmes d'information :

V. Aujourd'hui et demain, les actions engagées

- **Une AMO juridique**
 - Sécuriser les donateurs et le modèle économique des reconditionneurs
 - Accompagner le développement de la filière du réemploi
 - et notamment contribuer à l'augmentation du gisement....
- **Cela passe par des échanges de bonnes pratiques**
 - La mobilisation des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg
 - De ses satellites : SEM, Universités, Hôpitaux, bailleurs ...
 - Des entreprises et enfin les particuliers
- **Cela passe par une meilleure lisibilité de l'offre afin de favoriser la prolongation d'usage**
 - Reconditionner et réemployer : faire connaître les solutions
 - Mais aussi privilégier le matériel évolutif, les applications frugales...
 - Et mobiliser la force médiatique de la collectivité pour mettre en avant les solutions locales

VI. Calendrier, où en sommes nous ?

- **Etape 1 : Point de départ lancement de l'AMO Juillet 2021**
 - Audition des acteurs de septembre à janvier (communes, partenaires, grands comptes...)
 - Communication auprès des communes
- **Etape 2 : Définition du modèle juridique adapté**
 - Visite des sites des re conditionneurs : février-mars 2022
 - Comité de pilotage : mars 2022
 - Élaboration du cahier des charges sur le réemploi des équipements numériques
 - Validation avec les parties prenantes
 - Identification des communes et partenaires intéressés pour entrer dans la démarche
- **Etape 3 : Lancement de la consultation**
 - Analyse des candidatures ,
 - Sélection du ou des candidats
 - Lancement de la démarche de massification des collectes : fin 2022 - début 2023

VII. Les facteurs de réussite ?

Une démarche vertueuse

- Respectant la singularité des acteurs en place
- En faveur d'une offre plurielle :

Garante d'ajustements aux publics et aux territoires

- Et d'une montée en puissance des coopérations en place et à construire ...

Echanges avec les partenaires